

Inscriptions et Réinscriptions section Loisir Adultes

Natation :

GROUPE	JOUR	HORAIRE	Educateur	Niveau
ADULTES 1	LUNDI	20H00-21H00	Norbert Pra	1400 m/séance 3-4 Nages
ADULTES 2	LUNDI	20H00-21H00	Johny Macaire	1600 m/séance 3-4 Nages
ADULTES 3	LUNDI	20H00-21H00	Johny Macaire	2000 m/séance 4 Nages
ADULTES 4	MERCREDI	20H00-21H00	Lionel Guillon	1500 m/séance 3 Nages
ADULTES 5	MERCREDI	20H00-21H00	Johny Macaire	1400 m/séance 3 Nages
ADULTES 6	MERCREDI	21H00-22H00	Lionel Guillon	2000 m/séance 4 nages
ADULTES 7	MERCREDI	21H00-22H00	Norbert Pra	1500 m/séance 3 nages
ADULTES 8	JEUDI	20H15-21H15	Johny Macaire	1500 m/séance 3 nages
ADULTES 9	JEUDI	20H15-21H15	Norbert Pra	600 m/séance 2-3 Nages
ADULTES 10	JEUDI	20H15-21H15	Lionel Guillon	1200 m/séance 3 nages
ADULTES 11	JEUDI	21H15-22H15	Norbert Pra	1000 à 1200 m - 3 nages
ADULTES 12	JEUDI	21H15-22H15	Johny Macaire	1500 m/séance 3-4 nages
ADULTES 13	JEUDI	21H15-22H15	Johny Macaire	2000 m/séance 3-4 nages
ADULTES 14	VENDREDI	21H00-22H00	Johny Macaire	1400 m/séance 3-4 nages
ADULTES 15	VENDREDI	21H00-22H00	Norbert Pra	2000 m/séance 4 Nages

Attention : les éducateurs ne sont donnés qu'à titre indicatif, nous ne pouvons garantir l'absence de changements d'ici septembre.

Aquagym :

GROUPE (places)	JOUR	HORAIRE	Educateur	Niveau
AQUAGYM 1	LUNDI	19 H15 -20 H	Norbert Pra	Aucun demandé
AQUAGYM 2	MERCREDI	20 H 15 -21 H	Norbert Pra	Aucun demandé

Dossier d'inscription

Cotisations :

Natation seule :

- 1) 1 séance par semaine : 165 euros pour le premier adhérent à l'USSE natation.
 - 2) 2 séances par semaine : 195 euros. pour le premier adhérent à l'USSE natation.
- 10 euros de moins pour le second, 20 euros de moins pour le troisième et les suivants.

Aquagym seule :

- 1 séance = 142 euros (lundi 19 H 15 -20 H ou mercredi 20 H 15 -21 H)
 2 séances = 142+87 euros

Natation + aquagym = Cotisation Natation + 87 euros.

ATTENTION ! Merci de faire 2 chèques séparés (1 aquagym, 1 natation)

Dossier complet :

- 1) La Fiche d'inscription remplie.
- 2) Le chèque de règlement libellé à l'ordre de l'USSE section natation (**attention un chèque par adhérent**).
- 3) **Un certificat médical d'aptitude** : il est maintenant valable 3 ans, il n'est obligatoire que pour les nouveaux adhérents 2017-2018 et pour tout ceux ayant répondu OUI à l'une des questions du Questionnaire de Santé fourni dans le dossier d'inscription (voir celui-ci).

Début des cours : La semaine du 18 septembre

Réinscriptions des anciens adhérents :

Les adhérents 2017-2018 seront prioritaires **jusqu'au 2 juillet 2017**. Pour cela ils devront envoyer leur dossier :

Pour les adultes évoluant le lundi ou le jeudi à :

Lysianne Terpend, 27 avenue Cité Labeye 38400 Saint Martin d'Hères

Pour les adultes évoluant le mercredi ou le vendredi à :

Joëlle Barbier, 20 rue Chancelière, 38120 Le Fontanil

Important : Un dossier sera considéré comme incomplet et renvoyé à l'expéditeur s'il ne contient pas au moins : **Fiche d'inscription, chèque.**

Le certificat médical d'aptitude devra être donné au plus tard à la rentrée.

Le chèque ne sera encaissé qu'à partir du 1^{er} octobre au plus tôt, ce qui laissera aux adhérents jusqu'au 30 septembre pour annuler leur inscription, leur chèque sera alors déchiré.

Attention ! Le nombre de places dans chaque groupe est limité. S'il advenait que vous vous inscriviez dans un groupe déjà plein nous vous préviendrions par mail immédiatement, vous aurez alors le choix entre changer de groupe ou annuler l'inscription. L'absence de nouvelles de notre part signifie que votre inscription de pose aucun problème.

Inscriptions des Nouveaux et réinscriptions des retardataires :

*** Le mercredi 6 septembre au foyer USSE (2 rue des Brioux) de 17h à 19h.**

*** Le Samedi 9 septembre : de 14 H à 17 H lors de la journée des Associations.**

Au-delà de cette date il conviendra de contacter Johny Macaire par Mail : johnymacaire@cegetel.net afin de connaître les créneaux disponibles.

Les anciens adhérents n'ayant pas rendu leur dossier avant le 2 juillet minuit pourront alors le ramener pendant les horaires de permanence mais ils ne bénéficieront plus de leur priorité d'accès aux créneaux. Toute réinscription reçue après le 2 juillet sera considérée comme reçue le 6 septembre et perdra donc son caractère prioritaire.

Fiche d'inscription : elles pourront être téléchargées sur le site du club ainsi que tous les **documents spécifiques désirés.**

Ci-dessous règlement du club à lire et conserver.

U.S.S.E section natation

Règlement USSE NATATION

Organisation des vestiaires :

Déshabillage dans les vestiaires Dames et Messieurs. Il est demandé aux adhérents de regrouper leurs affaires dans un sac et d'amener celui-ci sur le bord du bassin afin d'éviter tout risque de vol.

Séances :

Les adhérents Natation inscrits en 2016-2017 pourront nager une ou deux fois par semaine en réglant la cotisation correspondante.

Justificatif : Attestation, facture

Si vous en désirez un, veuillez noter qu'ils vous seront remis sur demande à johnymacaire@cegetel.net à partir du 1^{er} novembre (exceptionnellement avant si cela s'avérait urgent).

Remboursement de cotisation : Toute inscription à l'USSE-Natation est considérée comme définitive. Toutefois, sur demande expresse écrite, l'USSE-Natation pourra au cas par cas, accepter la résiliation d'un adhérent. Le cas échéant, le remboursement de la cotisation de l'adhérent concerné sera effectué sur la base suivante :

- Entre la rentrée et le 30 septembre : remboursement de la totalité de la cotisation.
- Du 1^{er} au 31 octobre : remboursement des 2/3 de la cotisation.
- A partir du 1^{er} novembre, pas de remboursement. Cependant, dans le cas d'une mutation professionnelle ou d'un changement de lieu d'études, le Bureau Directeur de l'USSE-Natation pourra décider de déroger à cette règle.

Attention : l'adhésion à la section est annuelle. Elle ouvre le droit de participer à une séance hebdomadaire (ou plusieurs selon votre engagement) encadrée par un éducateur diplômé. Cette adhésion ne garantit pas un nombre de séances prédéterminées par an (qui est variable selon les jours fériés et fermetures exceptionnelles de piscine) mais uniquement une périodicité de fréquentation correspondant à l'année scolaire (de septembre à juin). L'USSE ne rembourse donc pas les séances non effectuées.

-

Une fois ce règlement lu, merci de le garder précieusement et de remplir la case prévue à cet effet sur la fiche d'inscription.
